

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

Ce débat s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales. Il permet aux élus d'être informés de la situation financière de la collectivité, et d'exprimer leur point de vue sur la stratégie financière à conduire à court et à moyen terme, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif qui doit être fidèle aux grands engagements pris en début de mandat, à savoir :

- **Le maintien de la santé des finances de la commune ainsi que la capacité d'autofinancement.**
- **Le respect des citoyens en contenant la pression fiscale pesant sur les contribuables de Roquefort-la Bédoule, tout en leur procurant un bon niveau de services.**
- **Une politique d'investissement soutenue mais responsable.**

Pour ne pas trahir ces engagements nous devons axer nos orientations sur la rigueur en matière de fonctionnement et sur des choix stratégiques à long terme en matière d'investissement

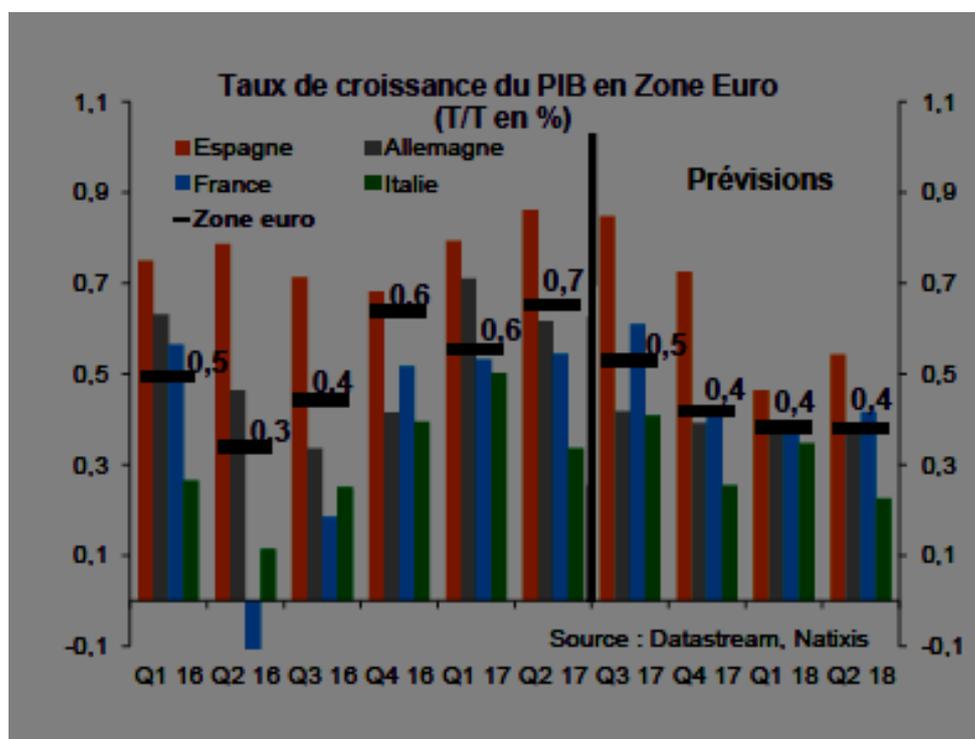
I. LA CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE

I. L'évolution du PIB

Les clignotants sont au vert pour l'économie française. L'Insee a relevé fin décembre sa prévision de croissance pour 2017 qu'il porte de 1,8% à 1,9%, l'économie française garde le rythme amorcé depuis fin 2016, soutenue par l'optimisme des chefs d'entreprise. La croissance est installée depuis fin 2016 sur un rythme solide, d'environ 0,5% par trimestre. Les prévisions tablent sur ce rythme jusqu'à la fin du 2ème trimestre 2018 au moins.

Le Produit Intérieur Brut a dû augmenter (les chiffres officiels ne sont pas publiés) de 0,6% sur les trois derniers mois de l'année, puis devrait progresser de 0,5% au premier trimestre 2018. Il devrait ensuite légèrement ralentir à +0,4% au deuxième trimestre.

Les prévisions publiées à l'automne 2017 étaient légèrement moins optimistes (cf tableau ci-après).

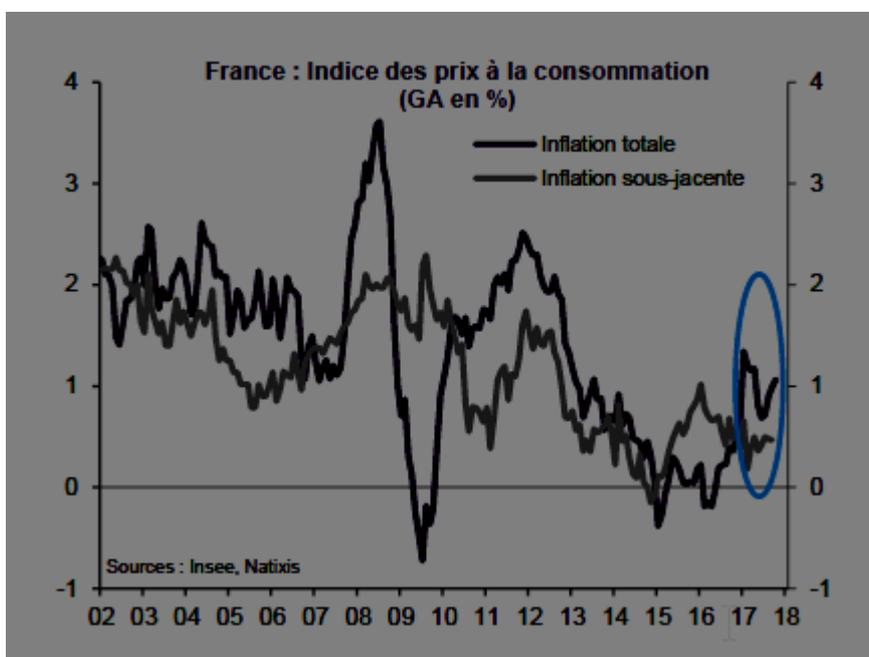


2. L'inflation

A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne sur l'année l'inflation (IPC) en 2017 devrait atteindre 1%, un niveau bien supérieur à 2016 (+ 0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat.

L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de poursuivre sa progression. En moyenne, elle atteindrait 1,3% en 2018.



3. La réduction du déficit des administrations publiques

Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4% du PIB, contre 3,3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4%) en 2016.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à -2,9% en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

A cet égard, la trajectoire d'évolution du solde public structurel (solde des finances publiques sans tenir compte de l'impact de la conjoncture sur la situation des finances publiques) est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous-secteur de l'administration de la manière suivante:

En points de PIB potentiel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public effectif	-2,9	-2,6	-3,0	-1,5	-0,2	0,0
dont administrations publiques centrales	-3,3	-3,3	-4,0	-2,7	-2,4	-1,9
dont administrations publiques locales ⁽¹⁾	0,1	0,1	0,2	0,3	0,6	0,8
dont administrations de sécurité sociale	0,2	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Trajectoire des Administrations Publiques Locales (APUL)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En % PIB						
Dépenses	11,1	10,9	10,8	10,5	10,2	10,0
Recettes	11,2	11,0	11,0	10,9	10,8	10,8
Solde	0,1	0,1	0,2	0,3	0,6	0,8
En Mds€	3,3	3,4	4,8	8,6	16	21,4

Ainsi, pour dégager 0,8 point de PIB d'excédent budgétaire (0,1 en 2017) en 2022 (soit 21,4 milliards €), les dépenses des Administrations Publiques Locales doivent baisser dans le PIB de 1,1 point sur l'ensemble du quinquennat.

Nous allons donc devoir être encore plus rigoureux, car les dotations ne vont certainement pas augmenter.

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF totale) de Roquefort-la Bédoule

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DGF	983 K€	991 K€	974 K€	924 K€	756 K€	681 K€
DGF /habitant	192 €	193 €	189 €	176 €	140 €	133 €

En 2017 la diminution de la dotation a été supérieure à la prévision, L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics.

II - LA SITUATION FINANCIÈRE LOCALE

I. Une capacité d'autofinancement faible

La capacité d'autofinancement (CAF) en 2017 s'est établie comme suit :

AUTOFINANCEMENT			
	En milliers d'€	En € par habitant	Moyenne de la strate
Excédent brut de fonctionnement	524 €	97 €	201 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	480 €	89 €	179 €
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	312 €	58 €	84 €

Notre CAF est régression par rapport à 2016, la CAF nette est toujours inférieure à la moyenne des communes de notre strate, elle est donc toujours insuffisante, cependant ce montant faible s'explique par le fait que nos recettes de fonctionnement sont utilisées pour des services facultatifs rendus à la population.

2. Une assiette fiscale relativement limitée

Par rapport aux autres communes, la commune de Roquefort-la Bédoule présente une richesse fiscale moyenne. Ainsi, en 2016, elle est inférieure de simplement 0,5 % au potentiel fiscal de la strate.

Éléments de fiscalité			
Base nettes imposées au profit de la commune			
	En milliers d'€	En € par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	7 796 €	1 440 €	1 331 €
Taxe foncière « bâtie »	5 668 €	1 047 €	1 239 €
Taxe foncière « non bâtie »	51 €	9 €	15 €
Total	13 515 €	2 496 €	2 585 €

3. Une forte proportion des dépenses de personnel en fonctionnement

En 2017, les dépenses de personnel représentent 57,43 % des dépenses de fonctionnement courant. En légère baisse par rapport à 2016 (60,30 %), cela reste toutefois important.

4. Un endettement faible

Avec un encours de dette de 281€/habitant au 01/01/2018, la commune de Roquefort-la Bédoule se situe toujours très en dessous de l'encours moyen des communes de la même strate qui est de 842 €.

C'est ce bon ratio qui nous permet de maintenir une CAF positive, il peut également nous permettre de recourir à l'emprunt pour des projets conséquents surtout si les conditions du crédit ne se dégradent pas trop.

III - LES PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

I. Les nouvelles mesures 2018

Après quatre années de baisse, les concours financiers de l'État aux collectivités se maintiennent. La dotation globale de fonctionnement (DGF), la plus importante contribution de l'État, se stabilise à 30,98 milliards d'euros (+0,4%). Les dotations de soutien à l'investissement local sont pérennisées à hauteur de 1,8 milliard d'euros. La réserve parlementaire, supprimée à compter de 2018, est réinjectée dans ces dernières.

L'ensemble de ces crédits doit accompagner la transformation des territoires (poursuite des actions en faveur de la ruralité, appui aux métropoles, soutien aux transitions énergétiques et numériques, etc.).

a. La contractualisation sur la baisse des dépenses de fonctionnement

Conformément aux orientations présentées lors du lancement de la Conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017, le maintien des dotations de l'État s'accompagne d'un engagement des collectivités locales à réduire progressivement leurs dépenses de fonctionnement (moins 13 milliards d'euros attendus d'ici 2022). Ce ralentissement doit permettre un autofinancement et un désendettement accrus des collectivités. L'effort demandé reposera prioritairement sur les 319 plus grandes collectivités, lesquelles concentrent les deux tiers des dépenses de fonctionnement totales des collectivités.

Pour notre commune l'effort devrait être moindre, car nous avons déjà un budget contraint.

b. La réforme de la taxe d'habitation

La loi de finances prévoit un nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation en faveur des ménages, qui permettra à 80% d'entre eux d'en être dispensés d'ici 2020. L'impact sur les budgets locaux sera neutralisé, le recours au dégrèvement préservant le versement de la taxe aux collectivités.

2. Les orientations

a. Un profil d'extinction de dette favorable

Pour 2018, notre annuité sera de 256 683 € (capital et intérêts). Cette annuité se réduira légèrement en 2019 et 2020, pour atteindre 171 000 € en 2021 soit une baisse de plus de 85 000 €. Cela va augmenter notre capacité de recours à l'emprunt sans dégrader notre CAF.

b. Non augmentation des taux d'imposition en 2018

Etant donné l'augmentation des taux communaux en 2016 et compte tenu de l'inflation provisoire calculée par l'INSEE au taux de 1,2% pour la période novembre 2016 à novembre 2017 qui devrait servir de coefficient de revalorisation des bases (à compter de 2018, dans l'intervalle de 2 actualisations prévues à l'article 1518, les valeurs locatives foncières, à l'exception des valeurs locatives mentionnées au premier alinéa du I de l'article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, sont majorées par application d'un coefficient égal à 1 majoré du quotient, lorsque celui-ci est positif, entre, d'une part, la différence de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre de l'année précédente et la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année et, d'autre part, la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année).

Les taux communaux ne seront pas modifiés. Car en 2018, nous devrions avoir la même DGF qu'en 2017 et d'autre part, le Préfet nous a notifié l'exonération de l'indemnité de carence pour 2018 compte tenu de la réalisation des objectifs indiqués dans le CMS (Contrat de Mixité Sociale). Ceci nous permet de récupérer 68 000 €.

c. Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les travaux de la CLECT (commission d'évaluation des charges transférées vers la métropole) ont conforté notre prévision de 2017. En effet, les charges transférées ne feront varier qu'à la marge nos recettes et dépenses de fonctionnement.

Notre volonté de stabiliser les dépenses de fonctionnement à un niveau acceptable est encore et toujours de rigueur.

Les moyens suivants seront utilisés :

 La masse salariale doit être contenue tout en favorisant la promotion interne des agents méritants. Le passage des écoles de musique et de danse en gestion associative a permis de faire baisser substantiellement cette masse. Le poste supplémentaire pour le service urbanisme est toujours vacant faute de candidat expérimenté.

✚ Les services continueront d'être modernisés, la dématérialisation des relations avec l'Etat nous impose une modernisation et une sécurisation de notre informatique (élections, comptabilité et état civil),

✚ Les aides et subventions seront recherchées et utilisées dans les meilleures proportions,

✚ Le plan pluriannuel d'investissement est toujours en cours, bien que tous les projets soient très difficiles à faire avancer, un nouveau volet concernant la réhabilitation de l'école Paul ELUARD sera intégré,

✚ Les aides aux associations seront maintenues à leur niveau de 2017,

✚ Les tarifs des services dont la commune a la maîtrise ne seront pas augmentés au-delà de l'inflation constatée,

✚ Les sommes alloués aux écoles seront du même ordre qu'en 2017,

✚ Le budget du CCAS sera conforté.

3. Une politique d'investissement soutenue et adaptée aux capacités budgétaires

Pour une collectivité locale, l'investissement est non seulement indispensable pour maintenir la qualité de sa prestation à ses habitants, mais aussi pour stimuler le tissu économique local, source de richesses pour tous.

Malgré une conjoncture pas très favorable, nous pensons qu'il est possible de maintenir des finances locales saines, de stabiliser la pression fiscale et de réaliser ou poursuivre un programme d'investissement de bon niveau.

Nous avons dans ce but élaboré un plan pluriannuel d'investissement que nous allons harmoniser avec nos capacités budgétaires et le niveau de subventions que nous pouvons obtenir notamment auprès du conseil départemental.

IV - PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

I. Investissements en restes à réaliser de 2017

- ✚ Travaux extension-construction crèche,
- ✚ Rénovation et extension de l'aire de jeux pour enfants,
- ✚ Réalisation de la clôture du parking derrière la mairie,
- ✚ Extension du dispositif de vidéo protection,
- ✚ Réhabilitation des trentenaires du cimetière,
- ✚ Acquisition de mobilier urbain pour la place du marché,
- ✚ Acquisition du panneau électronique pour l'affichage municipal,
- ✚ Mise en valeur du patrimoine forestier et débroussaillage en forêt communale,
- ✚ Travaux de rénovation des vestiaires de l'école de danse,
- ✚ Travaux de rénovation des sanitaires du gymnase,
- ✚ Réalisation d'espaces de rangement au Centre Municipal de Loisirs,

- ✚ Construction de bureaux pour le pôle urbanisme,
- ✚ Subvention opération « façades »,
- ✚ Etudes pour la réhabilitation de l'école élémentaire,
- ✚ Acquisition de mâts d'éclairage public et d'un blason rétroéclairé pour la place du marché,
- ✚ Remplacement de lanternes d'éclairage public.

2. Investissements à initier en 2018, ou en phase d'étude

- ✚ Réfection du Boulevard Emile ZOLA : fonds de concours à la Métropole pour les espaces verts et l'éclairage public,
- ✚ Acquisition et mise en place de caveaux au cimetière,
- ✚ Poursuite du remplacement des lampes à vapeur de mercure,
- ✚ Réparation et remplacement de toitures de bâtiments communaux,
- ✚ Acquisition de matériel informatique pour l'école élémentaire,
- ✚ Acquisition de mobilier pour les salles de classes,
- ✚ Aménagement d'un espace planté devant l'école maternelle,
- ✚ Remplacement sas d'entrées et issues de secours Centre A. MALRAUX et gymnase,
- ✚ Réfection du parvis du Centre André MALRAUX,
- ✚ Installation de toilettes publiques sur le parking du Centre André MALRAUX,
- ✚ Acquisition d'un logiciel pour le service technique,
- ✚ Acquisition de matériel pour le service technique (véhicule électrique pour le complexe sportif et matériel pour les espaces verts...),
- ✚ Taille des arbres d'alignement,
- ✚ Etudes pour la réhabilitation de l'Hôtel de ville,
- ✚ Travaux divers dans les bâtiments communaux (remplacement volets, peintures, création de placards, remplacement d'alarme...),
- ✚ Remplacement du serveur informatique pour les services communaux,
- ✚ Remplacement d'électroménager dans les bâtiments communaux,
- ✚ Acquisition de matériel de voirie (panneaux de signalisation, barrières...),
- ✚ Acquisition de matériel pour les fêtes et réceptions (grilles, tentes...).